

## **GOVERNEMENT : DES REMUNERATIONS INEGALITAIRES ET OPAQUES.**

Pour estimer le coût global du Gouvernement il convient de déterminer le montant individuel de la rémunération d'un membre de cabinet et de le multiplier par les effectifs en poste.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, les effectifs civils des cabinets ministériels du gouvernement Borne2, s'élèvent à 562 chiffre équivalent à l'an dernier.

Effectifs des cabinets ministériels.

<b>Cabinets</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Première ministre	67	68
Ministres	245	237
Ministres délégués	192	183
Secrétaires d'Etat	58	77
<b>Gouvernement</b>	<b>562</b>	<b>565</b>

Le plafond des effectifs fixé par décret (499) (à l'exception du cabinet de la Première ministre qui n'est pas concerné), est donc respecté.

Les membres de cabinet ont deux origines : fonctionnaires issus des administrations et contractuels. Depuis l'an dernier ces derniers sont majoritaires : 51% .Les membres de cabinet sont assistés par un personnel chargé des fonctions support : secrétariat, intendance, sécurité des bâtiments etc. Leur nombre varie avec la composition du cabinet, entre 2 et 5 personnes par membre de cabinet. Compte tenu de l'actualisation du nombre de membres des cabinets, les effectifs du personnel support se montent à 1800, chiffre auquel s'ajoutent les 413 personnes en poste chez la Première ministre soit un effectif global de 2213 équivalent à celui de l'an dernier (2257)

Les effectifs (civils) globaux du gouvernement Borne2 s'élèvent donc à 2775 personnes contre 2822 pour le gouvernement Borne1. Notons

toutefois que le gouvernement actuel comporte, au 1<sup>er</sup> novembre, deux secrétaires d'Etat de moins que le précédent.

Concernant les rémunérations, le document permet de calculer la rémunération individuelle moyenne (euros brut) des membres de cabinet. Pour le personnel-support seul le montant global est significatif.

**La rémunération moyenne mensuelle d'un membre de cabinet en 2023 s'élève à 8441 euros (brut) montant équivalant à celui de l'an dernier (8495 euros). Au cabinet de la Première ministre, le montant est plus élevé : 10250 euros, en hausse de 2,7% par rapport à 2022.**

Cette rémunération varie selon que l'on appartient à un cabinet d'un ministre de plein exercice (8993 euros) ou au cabinet d'un ministre délégué (7920 euros).

Les inégalités principales de rémunération résultent du statut initial des membres du cabinet. **Les fonctionnaires perçoivent une rémunération supérieure de 26% aux contractuels.** Pourquoi cette différence ? A cause de l'indemnité de sujétions particulières (ISP) versées aux seuls fonctionnaires à hauteur de 7,7 millions en 2023.

Un conseiller issu de l'administration conserve son traitement de base, fixé selon la grille de la fonction publique, mais perd les indemnités liées à son activité professionnelle. A titre de compensation il perçoit l'ISP. Toutefois les deux systèmes ne sont pas équivalents. Les primes d'activité professionnelle reposent sur des critères objectifs alors que l'ISP est fixée de manière discrétionnaire par le seul ministre, autrement dit « à la tête du client ». Cette distribution est tellement opaque qu'elle a attiré l'attention de la Cour des comptes en 2021 qui recommande, après l'observatoire de l'éthique publique, « *d'établir un référentiel de cotation des postes de cabinet pour déterminer de façon objective la rémunération des fonctionnaires et des contractuels y compris en matière d'indemnités de sujétions particulières.* » Jusqu'alors le gouvernement a repoussé cet exercice de transparence

préférant maintenir l'opacité du système actuel qui aboutit à des inégalités flagrantes. Ainsi, concernant la rémunération des fonctionnaires l'écart entre les rémunérations extrêmes est de 1 à 4 . Dans 14 ministères la rémunération est supérieure à la moyenne (9575 euros) et dans 18, elle est inférieure. Les données ne sont pas disponibles pour 8 ministères, ceux qui n'emploient pas de fonctionnaires ( porte-parole, relations avec le parlement), ou dont le cabinet est incomplet (logement, ville, francophonie, comptes publics, éducation nationale) et lorsque le chiffre est inutilisable (culture). Le tableau suivant concerne les dix ministères qui paient le mieux.

Les dix ministères qui payent le mieux les fonctionnaires du cabinet

(euros brut mensuel)

ministère	rémunération
<b>Armées</b>	11 138
<b>Sports</b>	10 712
<b>Finances</b>	10 522
<b>Mer</b>	10 515
<b>Com.extérieur</b>	10 488
<b>Agriculture</b>	10 272
<b>Industrie</b>	9 859
<b>Intérieur</b>	9 671
<b>Travail</b>	9 650
<b>Justice</b>	9 567
<b>Moyenne gvt</b>	<b>9 575</b>

En outre, dans certains ministères, on constate des progressions très fortes et choquantes de la rémunération moyenne des fonctionnaires. On peut se demander si ces hausses sont liées au montant variable des indemnités. Seule la transparence et l'encadrement de ces ISP permettraient d'y voir clair. Quoiqu'il en soit, de telles augmentations sont triplement inadmissibles : d'abord parce qu'elles s'appliquent à des rémunérations déjà élevées ; ensuite parce qu'elles interviennent

dans une période d'évolution très modérée des traitements de la fonction publique ; enfin parce qu'elles manifestent une absence d'exemplarité que l'on est en droit d'attendre des responsables publics. Constatons que certaines augmentations sont au niveau d'un smic !

Les six progressions les plus fortes des rémunérations moyennes mensuelles des fonctionnaires de cabinet (euros brut)

ministère	2023	2022	Evolution	
Intérieur	9671	8311	+1360	+16,4%
Agriculture	10272	8863	+1409	+15,9%
Enseign.supérieur	9299	9171	+128	+10,0%
Mer	10515	9793	+722	+7,3%
Armées	11138	10620	+518	+4,9%
Finances	10522	10180	+342	+3,3%

NB. Il ne s'agit pas d'augmentations individuelles mais de la rémunération de l'ensemble des fonctionnaires du cabinet. Au demeurant les personnes sont parfois différentes d'une année à l'autre.

On l'a dit ci dessus, la rémunération des contractuels est inférieure d'un quart à celle des fonctionnaires (et même d'un tiers pour ceux qui exercent dans les secrétariats d'Etat).La rémunération moyenne d'un contractuel a légèrement diminué par rapport à l'an dernier s'agissant des ministères (moins 1,36% soit 105 euros). Par contre à Matignon, la hausse est sensible puisque la rémunération d'un contractuel évolue de 8686 € à 9041€ en 2023 soit +355€ (+4,1%).La rémunération des contractuels connaît des écarts importants de 1 à 7 selon les extrêmes (9215€ au ministère des Sports et 5266€ au ministère des Outre-mer).Dans 16 ministères, la rémunération des contractuels est supérieure à la moyenne et inférieure dans 21 ministères (données indisponibles dans 3 ministères).

Concernant le personnel support, le calcul d'une rémunération moyenne ne présente aucune signification car les traitements sont trop différents selon les catégories : secrétariat, intendance, huissiers, chauffeurs, officiers de sécurité. Seul le chiffre global est à retenir : 100,7 millions d'euros pour 2230 personnes. Leur rémunération comprend également une ISP, puisque neuf personnes -support sur dix

sont issues du ministère. Mais leur montant n'est pas connu. En outre, cette ISP est également versée à plus de 500 personnes qui ne figurent pas dans les effectifs du cabinet. Il s'agit, selon le document, « *d'agents hors cabinet qui concourent au fonctionnement de ces derniers* ».

Pour calculer le coût (partiel) du Gouvernement il convient de compléter les rémunérations du cabinet par celles des ministres, d'ajouter le montant forfaitaire des frais de représentations (2,3 millions pour Matignon, 150 000 € par ministre, 120 000€ par ministre délégué et 100 000€ par secrétaire d'Etat). Par contre on ne connaît pas le montant des frais de fonctionnement des ministères, comme le regrette la Cour des comptes. On obtient le résultat suivant :

Coût (partiel) du Gouvernement Borne2 en 2023(millions d'euros)

	Traitement et frais de représentation	Rémunération des conseillers	Rémunération du personnel support	Total
Première ministre	2,5	9,6	18,8	30,9
Ministres	9,9	50,1	81,9	141,9
<b>Gouvernement</b>	<b>12,4</b>	<b>59,7</b>	<b>100,7</b>	<b>172,8</b>

L'examen approfondi du document consacré aux cabinets ministériels fait apparaître l'ampleur des inégalités en matière de rémunérations dont le montant est laissé à la seule décision de chaque ministre. Il n'existe aucune codification des fonctions de cabinet ce qui explique le niveau surprenant de certaines rémunérations, supérieures à celle du ministre ! De même les indemnités des fonctionnaires sont attribuées discrétionnairement par les ministres, sans aucun encadrement et dans la plus parfaite opacité. De plus, certaines informations ne sont pas fournies : on ignore si les rémunérations des femmes sont équivalentes à celles de hommes ; on ignore le montant des rémunérations du personnel- support par catégories, des précisions seraient utiles sur ces personnels hors cabinet qui émargent aux indemnités. Bref il est temps que la lumière se substitue à l'ombre.

Quant au coût global du Gouvernement il reste partiel faute de connaître la dépense de fonctionnement des ministères comme le préconisent la Cour des comptes et l'Observatoire de l'éthique publique. Cet exercice de vérité et de clarté est d'autant plus nécessaire que le coût du Gouvernement est très modeste pour les finances publiques (12 centimes d'euros pour 1000 euros de dépense publique) .Mais sa valeur symbolique est élevée. En son temps, la présidence de la République l'avait compris en faisant la transparence sur ses dépenses. Il conviendrait aujourd'hui que le Gouvernement suive son exemple.